

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2018 - (N° 235)

AMENDEMENT

N ° II-CF351

présenté par

M. Wasserman, M. Fuchs, M. Hammouche, M. Studer, Mme Wonner, M. Thiébaud, M. Michels et
M. Becht

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 47, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.